

Finances

L'impôt, une contribution pour réduire les inégalités

Ceux qui ont endossé un gilet jaune de Liège à Sambreville, en passant par Marche ou les Fourons, le clament : la « *fiscalité est injuste* », le système crée de « *nouveaux pauvres* », il est nécessaire de « *cibler ceux qui échappent à l'impôt* »*. Leur mouvement rappelle les inégalités à l'œuvre. L'impôt devrait contribuer à les réduire. Retour sur une tendance et sur les mesures pour l'inverser.



Avec le soutien de

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Un monde guidé par la finance

Depuis maintenant près de 40 ans, **l'État, les services collectifs et de protection sociale sont mis sous pression** par la mondialisation néolibérale, tout autant que le développement des entreprises et des salaires. En termes de fiscalité, cela se traduit par des impôts de moins en moins progressifs, par la « fuite » à l'étranger des bénéficiaires dégagés par les entreprises, par le développement de paradis fiscaux, par une fraude et une évasion fiscale que la mondialisation néolibérale permet voire encourage.

On perçoit une forme de glissement : le passage d'une économie soucieuse d'assurer des revenus à tous et à la collectivité, soucieuse d'un équilibre entre l'offre et la demande, vers une économie en faveur principalement de l'offre et des détenteurs de capitaux, susceptibles de soutenir le marché. Parallèlement, alors que la responsabilité citoyenne et le souci de la protection sociale issus de l'après-guerre étaient primordiaux, aujourd'hui c'est l'individu qui devient central. Le citoyen devient un « client » de la « firme État ». Sous ce terme de « client », d'ailleurs, le Ministère des Finances s'adresse aux contribuables. En retour de son apport financier, le citoyen-client, quand il s'agit de services publics, en voudrait alors pour son argent. Entendez : un retour sur investissement de sa feuille d'impôt, s'éloignant de toute considération pour l'intérêt général et la solidarité.

Dans le même temps, l'État souvent endetté vacille face aux marchés. Que l'on pense aux tapis rouges déployés par la Région wallonne devant des investisseurs chinois comme Alibaba, que l'on pense aux hésitations de l'Union européenne pour taxer les géants du numérique (les GAFAs)¹...

En faveur des plus riches

La « théorie du ruissellement » de la richesse est en panne². Elle promettait, selon les économistes néolibéraux, une prospérité assurée aux plus faibles, une fois « la machine de l'offre » installée dans le cadre d'un marché vertueux et une croissance rétablie. Ce que l'on peut constater au contraire, au niveau mondial sur ces 40 dernières années, ce sont des inégalités croissantes et une concentration de plus en plus marquée des richesses aux mains des plus fortunés. En 2018, 26 personnes pèsent, monétairement parlant, autant que la moitié de l'humanité !³ Tandis qu'en Belgique, on estime qu'une personne sur cinq doit vivre avec un revenu sous le seuil de pauvreté⁴.

* Les citations des gilets jaunes sont issues d'une rencontre, ce 14 décembre 2018, avec Vivre ensemble, notamment.

¹ Google, Apple, Facebook, Amazon. Lire aussi *Comment les GAFAs nous appauvrissent* (analyse 07), 2017 sur www.vivre-ensemble.be

² Arnaud Parienty, *Le mythe de la « théorie du ruissellement »*, éd. La Découverte, 2018.

³ « Services publics ou fortunes privées » - rapport Davos 2019 ; 21 janvier 2019, Oxfam

⁴ Concrètement 1.139 euros net par mois pour un isolé ou de 2.392 euros pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans. Voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-derisque-de-pauvrete/>

L'impôt mutualise les moyens

En principe, l'impôt assure la contribution de chacun – particulier et entreprise – en fonction de ses moyens, pour le financement des services à la collectivité. Pour l'accueil de la petite enfance et l'enseignement, pour répondre au vieillissement de la population, pour permettre à la Justice de fonctionner, pour la promotion de la santé, pour des transports publics efficaces, pour renforcer la sécurité...

L'impôt est souvent perçu uniquement comme une charge. Pourtant, il est davantage **une contribution**, une participation au financement des besoins jugés indispensables à l'organisation de la vie en société. Suivant une expression anglo-saxonne : « l'impôt est le prix de la civilisation ». En effet, une société sans impôt, sans contribution à l'intérêt général, entrerait vite dans les dérives de la loi de la jungle, laissant sur le carreau les moins nantis. L'impôt permet de répartir la richesse, de la redistribuer en quelque sorte. Sa mise en œuvre, ses contours, son usage relèvent d'un choix de société, de choix politiques.

2

L'impôt affaibli et contourné par certains

Or, en Belgique et dans bon nombre de pays d'Europe, on constate une réduction constante de la progressivité de l'impôt par diverses mesures : suppression des tranches d'imposition sur les plus gros revenus, amnisties fiscales à répétition, transaction pénale élargie permettant d'absoudre de tout casier judiciaire et à petits prix de grosses fraudes⁵, réduction du personnel de l'administration des Finances (particulièrement au niveau du contrôle des déclarations), absence de moyens et de coordination pour contrer la fraude et l'évasion fiscale⁶, développement d'une finance parallèle non contrôlée (non bancaire ou *Shadow banking*), faiblesse de la taxation des gros patrimoines...



Slogan affiché lors d'une manifestation pour plus de justice fiscale en avril 2016.

© Vivre-Ensemble

⁵ Ainsi la transaction pénale élargie au 3 mai 2013, concernant la firme Omega Diamonds, a permis le paiement de 160 millions d'euros par la firme pour une fraude fiscale estimée à 3 milliards d'euros sur 4 années d'exercice.

⁶ Le personnel au Service public fédéral Finances a été réduit de 10.000 agents, depuis 2005. Le nombre de personnes affectées au contrôle fiscal a été diminué approximativement de moitié en 5 ans. Lire aussi, Michel Claise, *Essai sur la criminalité financière*, éd. Racine, 2015.

Fraude sociale, fraude fiscale : choisir ses combats

Par définition, le phénomène de fraude est difficile à estimer. Son caractère caché rend ses contours obscurs. Néanmoins, certains tentent d'y voir plus clair.



Un chercheur de l'ULB⁷ s'est penché récemment sur les montants détectés. Il compare le traitement réservé à la fraude sociale (qui recouvre principalement le travail au noir et la perception indue d'allocations) et à la fraude fiscale (non-déclaration de revenus du travail ou du capital). Ses conclusions : « Que ce soit médiatiquement ou politiquement, apparaissent un jugement et un traitement beaucoup plus sévères de la fraude sociale que de la fraude fiscale (...)

en particulier en ce qui concerne la fraude aux allocations, qui est le fait des plus pauvres (...) ». Il distingue d'une part, « une fraude 'de pauvres' aux allocations, très mal vue et combattue mais qui porte sur de faibles montants ». D'autre part « une fraude 'de riches', liée aux revenus, minimisée et qui fait l'objet d'une bien plus forte complaisance. »

Du côté du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, on dénonce une erreur de cible. S'exprimant autour du terme 'coupable', la secrétaire générale du Réseau, Christine Mahy, réagit : « Plutôt que d'incriminer le système, on accuse les individus. On dit que c'est de leur faute, que ce sont des paresseux et des profiteurs. C'est terrible, alors que toutes les enquêtes démontrent que la 'fraude' sociale, c'est une goutte d'eau... et que la fraude fiscale, c'est un océan. »⁸

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ont accordé de nombreux avantages fiscaux. Les bénéficiaires de ces avantages se trouvent du côté des entreprises, en particulier des actionnaires de grosses sociétés. Le dernier gouvernement en date de plein exercice - le gouvernement Michel I (2014-2018) - n'a pas manqué à cette tendance, faisant preuve d'un certain entrain en la matière. Citons quelques exemples de mesures prises sur le terrain de la fiscalité des entreprises⁹ :

- la **réforme de l'impôt des sociétés** se traduit principalement par une diminution du taux officiel. De 33%, le taux d'imposition des sociétés passe à 29% en 2019 et à 25% en 2021.

⁷ Mathieu Strale, Fraude fiscale et sociale : des chiffres pour une remise en perspective, 2018. Voir : <http://inegalites.be>

⁸ Interview de février 2019, pour la revue Plein soleil de l'ACRF Femmes en milieu rural, par Jacques Liesenborghs.

⁹ Voir plus de détails dans le mémorandum RJF/FAN en vue des élections européennes et fédérales 2019, page 6.

Dans les années 80, la moyenne mondiale du taux officiel d'imposition des bénéfices de sociétés était de 40% ;

- de nouvelles réductions de cotisations patronales et l'octroi de **subsidés salariaux** (exonérations fiscales pour certains régimes de travail) pour un montant de +/- 13 milliards d'euros en 2016 ;
- des **avantages fiscaux**, particulièrement aux grosses sociétés, pour un total de 12,05 milliards d'euros (dont 2,27 milliards d'intérêts notionnels ; 0,46 milliard d'exonération des plus-values et 1,43 milliards de réduction d'impôt pour revenu d'origine étrangère, exonéré par convention).

De ce fait, en 2016, l'impôt sur les bénéfices de ces sociétés (ISOC) a été limité à 14 milliards d'euros. Cette année-là, les 1.000 plus grosses sociétés réalisaient des bénéfices totaux de 56,4 milliards d'euros, et voyaient leurs impôts réduits à 4,4 milliards. Ceci représente un taux d'imposition moyen de 7,9 %.

De la justice fiscale

Amener à davantage de justice fiscale est l'objectif fondamental du Réseau pour la justice fiscale (RJF)¹⁰ et de son homologue flamand Financieel Actie Netwerk (FAN). Ce réseau réunit une trentaine d'organisations : syndicats, ONG de développement, mouvements de jeunesse et d'éducation permanente, associations de financement alternatif, groupes de citoyens... Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble en fait partie¹¹. Aux yeux du Réseau, il s'agit d'assurer le droit à la dignité de tous les citoyens¹². Et pour traduire ce principe dans les faits, le système fiscal doit réellement tenir compte de la capacité contributive de chacun, donc de la hauteur de ses revenus, de son patrimoine. **Le principe de la progressivité des contributions est central.** « *Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* », énonçait d'ailleurs la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1793 (article 13). Ainsi, l'effort demandé doit être proportionné : « *Aux épaules les plus larges, un plus grand effort !* », indique le Réseau pour la justice fiscale. Il s'agit là d'un aspect du contrat social qui lie les citoyens entre eux, grâce aux Droits de l'Homme et grâce à la démocratie ; loin de l'arbitraire ou du fait du Prince ... !

¹⁰ Plus d'infos sur : www.lesgrossesfortunes.be

¹¹ Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble fut membre fondateur du RJF en 1998, qui s'appelait alors Réseau d'action contre la spéculation financière.

¹² « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine » (article 23, de la Constitution belge).



Lors du Taxe Justice Day en juin 2016 à Bruxelles © Vivre-Ensemble

Rétablir une meilleure progressivité

Le Réseau pour la justice fiscale, tout comme son pendant flamand, réclame une réforme ambitieuse de la fiscalité en Belgique, avec deux objectifs majeurs : **traiter les différents revenus de manière transparente et globale ; rétablir une plus grande progressivité.** Au bout du viseur, il s'agit de faire contribuer l'ensemble des revenus de manière juste afin que l'État puisse financer les services rendus aux citoyens et un système de protection sociale de qualité. Comment y arriver ? Au sein du Réseau, on avance plusieurs mesures relatives à l'impôt, à la fois au niveau des personnes, au niveau des sociétés et des patrimoines. Citons-en quelques-unes.

En ce qui concerne l'imposition des personnes physiques (IPP), le Réseau soutient la nécessité de :

- **globaliser à nouveau les revenus** (travail + immobilier + capital). Dans les années 80, la suppression de la globalisation de l'impôt (travail + immobilier + capital) a amené à ce que ne soit, par exemple, plus pris en compte les revenus du capital (dividendes) taxés séparément (précompte libératoire). Ce fut décidé par crainte d'évasion fiscale vers le Luxembourg et la Suisse... Or, depuis quelques années, le contexte a changé. Une re-globalisation de l'ensemble des revenus pourrait donc être efficacement menée ;
- **augmenter la quotité exemptée d'impôts pour les bas et moyens revenus ;**
- **accroître le nombre de tranches d'imposition,** par exemple avec le rétablissement des tranches d'imposition supérieures, sacrifiées lors de la réforme fiscale de 2001. Ceci afin que les très hauts revenus (le pourcent au top) contribuent davantage ;
- **combattre efficacement les techniques d'évasion fiscale** comme le « *salary split* », ce fractionnement fiscal de la rémunération imposable d'un travailleur entre les différents pays où il travaille. Les différentes parties du salaire fractionné sont donc soumises à des

tarifs fiscaux différents. Ceux-ci sont généralement inférieurs au tarif qui serait appliqué si le revenu était imposable dans un seul et même pays ;

- **s’opposer à l’élargissement de l’octroi d’avantages en nature** – comme l’octroi de voitures de sociétés accordés en complément de salaires. Ces avantages sapent la base de financement des services publics et de la sécurité sociale ;

En matière d’imposition des sociétés et entreprises, les mesures préconisées sont les suivantes :

- réduire drastiquement les possibilités de déduction d’impôts offertes aux sociétés de grande taille. Ce qui sera par ailleurs plus équitable par rapport au traitement réservé aux petites et moyennes entreprises¹³;
- favoriser les entreprises qui investissent dans l’économie réelle (et non dans la spéculation), qui créent des emplois de qualité et contribuent ainsi à alimenter les recettes fiscales et sociales;
- introduire un impôt minimal, à l’échelle européenne, de 25% sur les bénéfices des sociétés ;
- obliger les multinationales à rendre compte publiquement des bénéfices qu’elles réalisent et à préciser dans quels pays ; etc.

Et finalement, **en matière d’imposition de la richesse et des patrimoines**, le Réseau pour la justice fiscale (RJF) et le Financieel Actie Netwerk (FAN) proposent de :

- tenir un registre précis et exhaustif des patrimoines des citoyens. Celui-ci devrait permettre d’agir en toute connaissance de cause et donc de prendre des décisions de bonne gouvernance en matière fiscale, économique et budgétaire ;
- créer un impôt progressif sur les patrimoines supérieurs à 1 million d’euros (habitation personnelle non comprise). 75% des Belges étaient favorables à cet impôt en 2012 (sondages IPSOS et LLB). Un impôt qui pourrait rapporter 8 milliards d’euros à l’Etat, suivant certaines estimations.

¹³ Pour l’année 2016 : grandes entreprises > taux effectif d’imposition : 10,98% - petites entreprises >: 21,79% (source BNB).

Re-considérer l'impôt

Considérer les impôts uniquement comme un prélèvement sur le pouvoir d'achat des ménages serait oublier une de leurs raisons d'être : mutualiser les moyens pour répondre aux besoins des ménages. Peut-être pas directement. Peut-être pas à court terme. Et souvent de manière peu lisible pour le citoyen.

Considérer les impôts comme l'enjeu d'un sport dont le but est d'y échapper au maximum serait nier les principes d'équité. Tant l'équité horizontale qui amène à traiter également les égaux ; que l'équité verticale qui conduit à demander à ceux qui ont plus de contribuer davantage que les autres. Car cette recherche de dérobade à l'impôt semble profiter aux plus nantis, dont une part des biens échappe aux radars légaux. Des radars qui apparaissent mal orientés et inadaptés au monde d'aujourd'hui.

Considérer les impôts comme un frein au dynamisme du pays serait limiter nos perspectives à une compétitivité sans fin. L'horizon ne devrait-il pas prendre des couleurs plus réjouissantes que celles de supplanter l'autre (la nation voisine, par exemple), et s'orienter vers davantage d'égalité entre les individus ? Rappelons que l'égalité est un facteur de bien-être¹⁴.

François Gobbe
Kairos Europe WB, membre du Réseau pour la justice fiscale
et Catherine Daloze
Chargée d'analyses Vivre Ensemble



Avec le soutien de la



Disponible sur www.vivre-ensemble.be | Exemplaires sur demande :
info@vivre-ensemble.be 02 227 66 80

¹⁴ « Pour vivre heureux, vivons égaux » - Richard Wilkinson et Kate Pickett, Les lien qui libèrent – 416 pp